

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Ariane LAINE**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Agnès SCAILLET**

Professeure agrégée (PRAG)

Membres du jury :

- **Mme Noëlle SERPOLLET**

Maîtresse de Conférences

- **Mme Samantha FRENEE**

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Ariane LAINE**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Agnès SCAILLET**

Professeure agrégée (PRAG)

Membres du jury :

- **Mme Noëlle SERPOLLET**

Maîtresse de Conférences

- **Mme Samantha FREENEE**

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de première année **de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Ariane LAINE**

Vice-Président du jury :

- **Mme Agnès SCAILLET**

Membres du jury :

- **Mme Noëlle SERPOLLET**

- **Mme Samantha FREENEE**

Maîtresse de Conférences

Professeure agrégée (PRAG)

Maîtresse de Conférences

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. John WINSWORTH**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN

Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Agnès SCAILLET

Professeure agrégée (PRAG)

- Mme Samantha FRENEE

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. John WINSWORTH**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN

Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Agnès SAILLET

Professeure agrégée (PRAG)

- Mme Samantha FRENEE

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de deuxième année et de diplôme du DEUG **de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. John WINSWORTH**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN

Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Agnès SCAILLET

Professeure agrégée (PRAG)

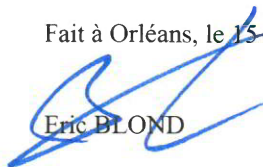
- Mme Samantha FREENEE

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Gilles CLOISEAU**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART

Professeure des Universités

Membres du jury :

- Mme Kamila BENAYADA

Maîtresse de Conférences

- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention LLCER Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Gilles CLOISEAU**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART

Professeure des Universités

Membres du jury :

- Mme Kamila BENAYADA

Maîtresse de Conférences

- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme de la licence mention LLCER Anglais, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Gilles CLOISEAU

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART

Professeure des Universités

Membres du jury :

- Mme Kamila BENAYADA

Maîtresse de Conférences

- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence mention LLCER Anglais, est constitué comme suit :

NOM Prénom	Statut
- M. Augustin HABRAN	Directeur du Département LLCER ANGLAIS et Maître de conférences
- Mme Karin FISCHER	Professeure des universités
- Mme Kerry-Jane WALLART	Professeure des universités
- M. Eric TABUTEAU	Professeur des universités
- M. Thierry ROBIN	Professeur des universités
- Mme Ariane LAINÉ	Maître de conférences
- Mme Noëlle SERPOLLET	Maître de conférences
- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO	Maître de conférences

- M. John WINSWORTH Maître de conférences
- Mme Marie-Eve PERROT Maître de conférences
- Mme Samantha FRENEE Maître de conférences
- M. Gilles CLOISEAU Maître de conférences
- Mme Alice RAY Maître de Conférences
- Mme Kamila BENAYADA Maître de conférences
- Mme Elodie GALLET Maître de conférences
- Mme Agnès SCAILLET Professeure Agrégée (PRAG)
- Mme Emilie JANTON Professeure Agrégée (PRAG)
- Mme Caroline SARRE Professeure Certifiée (PRCE)
- M. Stéphane BRUNEL Professeur Certifié (PRCE)
- M. Dean McDonald Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
- Mme Françoise DAOUDI BIATSS, Service des études et de la scolarité
- M. Sylvain BIGOT BIATSS, Service des études et de la scolarité
- M. Corine BOURG Vacataire, professeure certifiée extérieure
- Mme Zoé GEROME Représentante étudiante, licence première année
- Mme Emma PETTIER Représentante étudiante, licence première année
- Mme Sarah NEDJAR Représentante étudiante, licence deuxième année
- Mme Sidonie LORGEOU Représentante étudiante, licence deuxième année
- Mme Sarah FATMI Représentante étudiant, licence troisième année
- M. Antoine DA MOTA MARQUES RIBEIRO Représentant étudiant, licence troisième année

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND